



Rupture conventionnelle

Par albert2015

Bonjour a tous

Question: J'ai actuellement 58 ans et 18 ans d'ancienneté , conv. métallurgie , technicien itinérant dans l'environnement technologique.

Mon employeur ma menacé de licenciement pour insuffisance professionnelle par courrier puis par blâme et cela suite à problèmes client qui reste à démontrer , il avait évoqué la possibilité de nous séparer par rupture conventionnelle , mais a présent il me demande de chercher du travail et donc de démissionner .

Peut il refuser cette rupture conventionnelle et pour quelles raisons .

merci de votre soutien

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Un employeur n'a aucune obligation d'accepter une rupture conventionnelle, pas plus que de donner une explication.

La démission est libre, la rupture conventionnelle nécessite le consentement des deux parties pour entamer la procédure.

Face à cette situation, il vous reste à essayer de convaincre son employeur, présenter votre démission ou continuer jusqu'au licenciement.